La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

N° 99 - mai-juin 2026



Rassemblement à Paris contre la loi de programmation militaire abondée de 36 milliards par Lecornu

Prochains rendez-vous

Assemblée Générale des adhérents de la Libre Pensée 91

Samedi 27 juin à 14h

à la Maison des Associations de Marcoussis

Invité : un responsable de la FNLP *(précision à venir)*

Réunion organisée par le Cercle Rationaliste à l'université de Paris-Saclay contre la militarisation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

Mercredi 10 juin à 20h

625 rue Louis de Broglie à Orsay, Bâtiment 625 - HBar - Amphi A6,

avec **Arnaud Saint-Martin**,

député LFI, sociologue au CNRS, spécialiste aéronautique et espace,
membre de la commission de la défense de l'Assemblée nationale

L'Édito : organiser la résistance !

Par Françoise Rousseau et Louis Couturier

Ce numéro de *La Raison 91*, comme les précédents, reflète à la fois nos activités passées et nos perspectives futures. En fait, nous ne changeons pas de cap, au contraire !

Le gouvernement Macron-Lecornu se hâte de mettre en œuvre sa feuille de route : entre autres, renforcer les lois liberticides Séparatisme et Sécurité globale. Les ministres Nunez et Darmanin s'y emploient de même avec le projet de loi Yadan. Tout propos, toute manifestation condamnant les atrocités commises à Gaza par les troupes de Netanyahou pourrait être taxés d'antisémitisme aggravé et susceptibles de poursuites judiciaires.

Suite à la formidable mobilisation populaire (1 million de signatures sur la pétition demandant son retrait), le projet de loi a été provisoirement abandonné. Pour autant, le gouvernement n'y renonce pas : chassé par la porte, il revient par la fenêtre ! Un projet légèrement modifié devrait arriver en discussion à l'Assemblée en juillet 2026. Pas plus acceptable que le premier, nous en demandons l'abandon définitif. La bataille continue.

Il en est de même pour toutes les directives et projets gouvernementaux qui visent à militariser la jeunesse et la société, à accroître les budgets de guerre et développer l'industrie d'armement au détriment des hôpitaux, de l'école et des services publics. Tout pour l'armée et les crédits militaires !

C'est ainsi que l'Éducation nationale organise des « classes défense » avec le concours des corps d'armée. De jeunes collégiens et lycéens sont directement pris en charge par des militaires intervenant dans les classes (voir nos articles dans les pages suivantes). C'est ainsi que le gouvernement vient de rajouter 36 milliards à la loi de programmation militaire pour la porter à 449 milliards et, pour le financer en retire 4 au budget de l'État et 2 au budget de la Sécu !

La propagande militaire bat son plein et s'étale à longueur de journée sur les chaînes d'informations continues au service des va-t'en guerre et des industriels de l'armement. Les laboratoires universitaires de recherche scientifique sont mis sous contrôle via les ZRR par des gens qui n'ont de compte à rendre à personne (voir article p. 11)

Nous pourrions citer beaucoup d'autres exemples. Que nous reste-t-il à faire sinon résister et poursuivre nos actions de résistance ?

Déjà, nous sommes partie prenante avec la FNLP du meeting international contre la guerre qui aura lieu à Londres le 20 juin. Nous serons le 10 juin à la réunion publique organisée par le Cercle Rationaliste à l'université Paris-Saclay avec le député LFI Arnaud Saint-Martin contre la militarisation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, contre toutes les atteintes aux libertés universitaires.

Le 21 septembre, nous participerons à la Fête de la République aux Ulis pour réaffirmer notre attachement indéfectible aux valeurs de la République, « Liberté, Égalité, Fraternité », proclamées en septembre 1792.

Par ailleurs, nous venons d'apprendre la venue en septembre du pape en France en qualité de « chef d'État », c'est-à-dire au frais de l'État qui l'accueille donc aux frais des contribuables français… Le Vatican est « un État » qui ne respecte aucun critère d'un État. Il n'est pas reconnu aux Nations Unies en tant qu'État. Il y siège comme observateur. C'est un État théocratique (une seule religion autorisée) et une monarchie absolue (avec un souverain ayant tous les pouvoirs). C'est pourquoi nous exigeons : « Pas un centime d'argent public pour la venue du pape ! »

Le 19 mai 2026

Sommaire

Page 2	Organiser la résistance ! par Françoise Rousseau et Louis Couturier
Page 3	Communiqué de la LP 91 « De l'argent pour l'école, pas pour la guerre ! »
Page 4	Communiqué de la FNLP : « L'Armée hors de l'École ! » par Nicole Aurigny
Pages 5 & 6	Hommage à Maxime Lisbonne, combattant de la Commune de Paris
Page 7	Rassemblement du 1er mai au Mur des Fédérés discours de Carole Halbutier
Page 8	Parcoursup et Service national, main dans la main pour militariser la jeunesse
Page 9	Non à la militarisation de la jeunesse par Françoise Rousseau
Page 10	Rassemblement à Paris le 4 mai contre les budgets de guerre par Clément Poullet
Pages 11 & 12	Les ZRR un instrument contre la liberté de la Recherche
Page 13	« Maréchal nous voilà ! » communiqué de la LP 84
Pages 14 & 15	Le coin des lecteurs par Louis Couturier
Page 16	Trésorerie

N.B. les articles signés n'engagent que leur auteur

Communiqué de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

De l'argent pour l'école, pas pour la guerre !
Non aux suppressions de postes et de classes !
Fonds publics à l'École publique ! Abrogation de la loi Debré !

La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée apporte son soutien aux parents et aux enseignants mobilisés contre les mesures qui frappent aujourd'hui les écoles primaires du département de l'Essonne **: au moins 112 fermetures de classes et 25 postes supprimés et rendus à l'académie !**

Les suppressions de postes et de classes annoncées, la dégradation des conditions d'enseignement et l'abandon des moyens nécessaires à la réussite des élèves constituent une grave remise du droit à l'instruction. L'école publique, laïque et gratuite est un acquis qu'il faut défendre sans relâche.

Mais cette dégradation est d'autant plus inacceptable qu'elle s'accompagne du maintien, voire du renforcement, du financement public de l'enseignement privé, confessionnel à plus de 90 %.

Pour sa part, le Conseil régional d'Île de France dirigée par Mme Pécresse a décidé le 29 janvier 2026 de revaloriser le financement obligatoire des lycées d'enseignement privé à hauteur de 4 millions d'euros (première augmentation qui devrait atteindre de 12 à 20 millions pour l'année). Ce pactole s'ajoute aux 68,7 millions d'euros déjà attribués !

La Libre Pensée rappelle son opposition constante à ces détournements de fonds publics au profit d'établissements privés concurrents du système public.

Nous dénonçons une situation profondément injuste : pendant que l'École publique subit des suppressions de postes (4 000 au niveau national) et un manque criant de moyens, des milliards d'euros (12 milliards par an) continuent d'être versés à l'enseignement privé sous contrat.

C'est pourquoi la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée exige :

- **la fin du financement public de l'enseignement privé**
- **l'abrogation de la loi Debré**
- **la réaffectation de l'ensemble des fonds publics à la seule École publique laïque**

Au plan national, la Libre Pensée propose un plan de sortie de sortie du financement public de l'enseignement privé que vous pouvez retrouver ici : http://fnlp.fr/pour-en-finir-avec-le-financement-public-de-l'enseignement-privé/

Le passage à une économie de guerre ne fait qu'aggraver la situation. Pour la première fois, le budget de l'Armée imposé par le gouvernement à l'aide du 49.3 sera supérieur à celui de l'Éducation nationale. Et Macron annonce la construction d'un nouveau porte-avions pour 12 milliards d'euros… Et Lecornu décide de rallonger les crédits militaires de 8,5 milliards pour fabriquer des bombes et des munitions…

Non à la guerre, non à l'économie de guerre !
L'argent doit aller à l'Éducation, à la Santé, aux services publics et non aux usines d'armement !

À propos de la proposition de loi sur des « *cours de défense globale* »

Communiqué de la FNLP rédigé par Nicole Aurigny

L'Armée hors de l'École !

Défense de la liberté pédagogique !

Le 26 mars, l'Assemblée Nationale a voté en première lecture, une loi pour *« redonner à l'éducation à la défense une place centrale dans la formation civique des élèves »*. Cette loi comprend deux articles assez brefs et au contenu général plutôt vague. Mais l'exposé des motifs, plus développé, ne laisse pas d'inquiéter.

L'objectif : créer « *un cours structuré et obligatoire de défense globale, intégré à l'emploi du temps scolaire et articulé avec le parcours de citoyenneté »*, et inscrire dans la loi *« un enseignement à la défense nationale »*.

Les moyens : aucune création d'emploi, aucune dépense nouvelle. On fera appel aux *enseignants, réservistes citoyens et opérationnels, classes de défense, partenariats Armées- Éducation.*

Le programme : plusieurs thèmes sont annoncés :

– Les armes et forces de sécurité intérieure
– Les menaces hybrides (terrorisme, ingérences, désinformation, guerres hybrides)
– Les enjeux de cybersécurité et de sécurité numérique
– La sécurité des approvisionnements et des infrastructures critiques
– La gestion civile des crises (catastrophes naturelles, pandémies…)

Ce programme doit être un outil de *« résilience nationale »* pour renforcer le *« lien armées-Nation »* et *la cohésion républicaine. »*

C'est, nous dit-on, une proposition « *juridiquement recevable et budgétairement soutenable »*

La marche à la Guerre s'accompagne de ce plan pour soumettre la jeunesse, pour transformer l'école en bureau de recrutement. Rien n'est dit sur le statut de ce cours (hebdomadaire) de défense globale. Sera-t-il noté, fera-t-il partie des examens (Brevet et Bac) ? Veut-on juger les élèves sur leur docilité, leur allégeance à la politique gouvernementale ?

Quel sort sera réservé à l'Antimilitarisme, le Pacifisme, le refus de la Guerre, l'Objection de conscience, la Désertion, dans de tels cours ?

Comment le professeur d'histoire pourra-t-il parler des mutineries de 1917, des désertions de centaines de milliers de soldats en Italie, en Russie, en Allemagne en 1918, des Fusillés pour l'exemple ? Pourra-t-il indiquer qu'il y a des centaines de milliers de déserteurs aujourd'hui en Ukraine et en Russie ?

Quelle définition sera donnée au mot « *terrorisme »* ? Comment seront nommés les résistants aux nazis, les combattants pour l'indépendance de l'Algérie ?

Si on parle de **Gaza**, le terme « *Génocide »* pourra-t-il être utilisé ?

Le Professeur de Français pourra-t-il étudier l'article « *Guerre »* du ***Dictionnaire philosophique*** de **Voltaire** où on lit que *« dans notre hémisphère « voleur et « soldat » étaient même chose. » ?* Pourra-t-il faire connaître ce que dit Condorcet de la guerre : *« c'est la science de détruire les hommes, d'en faire des esclaves prêts à égorger qui on voudra au premier coup de tambour, d'anéantir tous les sentiments moraux pour y substituer l'obéissance machinale. »*

Ces quelques exemples pour montrer le danger de cette loi. Fin de tout esprit critique, fin de la liberté pédagogique. Pour parfaire cette école de la soumission, de l'obéissance, le Ministère recommande aux élèves de 3ème et seconde qui ont bien du mal à trouver où faire le stage qui leur est imposé, d'aller le faire auprès des militaires !

Plus que jamais : *L'Armée hors de l'École !*

Non à l'embrigadement-enrôlement des jeunes !

La Fédération de l'Essonne sur Internet

LIBRE Pensée 91-Essonne	https://x.com/LIBREPENSEE91	www.lp91.fr

Hommage à Maxime Lisbonne au cimetière de La Ferté-Alais le 17 mai

Discours de Françoise Rousseau pour la LP 91

Nous sommes ici devant la tombe de Maxime Lisbonne, combattant de la Commune de Paris, déporté en Nouvelle-Calédonie à la suite d'un procès expéditif, comme pour tous les Communards arrêtés pendant et après la Semaine sanglante. Il revient en France en 1880 avec la grâce obtenue pour les Communards. Quant à la suite de sa vie, nous l'avons maintes fois évoquée, je n'y reviendrais pas.

Il y a 155 ans, le Prolétariat parisien montait à l'assaut du ciel contre la réaction, le cléricalisme et le Vieux-monde. Pendant deux mois, une semaine et quelques jours, la classe ouvrière dressait le programme révolutionnaire d'un véritable gouvernement ouvrier du peuple, pour le peuple, par le peuple.

La Commune de Paris interdisait le travail de nuit pour les boulangers, luttait contre l'exploitation capitaliste reprenant ainsi les mots d'ordre de la 1ère Internationale, instaurait la liberté de la presse, fondait l'École laïque et décrétait pour la deuxième fois dans l'histoire du pays, la Séparation des Églises et de l'État.

La Séparation des Églises et de l'État nous intéresse aujourd'hui encore plus. Après la défaite de la Commune en 1871, le gouvernement Thiers s'est empressé de redonner tout pouvoir à l'Église. Ce n'est qu'en 1905 que la Séparation sera votée et mise en œuvre. Nous en avons fêté le 120ème anniversaire le 6 décembre dernier.

La Laïcité institutionnelle garantie par la Séparation des Églises et de l'État, c'est la Liberté de penser qui s'incarne dans la liberté de conscience. Cette liberté est gravement menacée aujourd'hui par une multiplication des Interdits, qui se manifestent par la mise en place autoritaire d'une Idéologie d'État avec la mise en œuvre de la loi « *Séparatisme* » du 24 août 2021 et l'annonce d'un projet de loi visant à la durcir, selon les propres termes du ministre de l'Intérieur Nunez.

Ces lois visent à nous imposer de soi-disant « valeurs de l'État » définies dans le cadre de la Vème République réactionnaire et cléricale. La loi Séparatisme, c'est la mise sous tutelle des Associations via la signature imposée d'un « contrat d'engagement républicain »

Par exemple : L'engagement n° 7 indique que « *L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.* » Et si on préfère *l'Internationale*, le *Drapeau Rouge, ou Noir*, ou *Rouge et Noir*, on devient répréhensible d'une action de Justice ?

Il s'agit de faire taire toute opposition. Le projet de loi Yadan provisoirement abandonné suite à la mobilisation populaire, a pour but d'interdire toute critique du gouvernement Netanyahou sous peine d'être taxé d'antisémite. Le nouveau projet de loi porté par Aurore Bergé va dans le même sens et devra également être combattu.

Nous avons bien affaire à un Pouvoir totalitaire et liberticide. Il faut abroger la loi « *Séparatisme* », c'est une question de survie pour la Démocratie ! (…)

Enfin, un mot comme tous les ans sur la situation en Kanaky.

Le 13 mai 2024, éclatent ce que les médias appellent encore « les émeutes de Nouvelle-Calédonie ». Bilan : 14 morts dont 12 kanaks assassinés par les forces françaises envoyées sur place pour réprimer les manifestants, avec les milices locales auto-proclamées.

Pour quelles raisons ? Le gouvernement Macron a décidé de modifier la composition du corps électoral pour les élections provinciales locales afin de réduire définitivement le pourcentage de votants kanaks. En donnant la possibilité de voter à tout majeur résidant sur le Caillou, on y inclut les fonctionnaires et d'autres venant de métropole… C'est le fragile accord de Nouméa de 1998 qui est ainsi balayé ! Entre mépris politique et crise sociale due en partie à la fermeture de l'usine du Nord de nickel, ça ne pouvait qu'exploser !

En plus des morts et des blessés (plus de 800 comptabilisés officiellement), la police a arrêté plusieurs dizaines de prétendus meneurs, dont Christian



Le maire de La Ferté-Alais, entouré de deux conseillers municipaux étaient présents

(Suite de la page 5)

Tein président du FLNKS, qui seront déportés en France à 17 000 km de chez eux et emprisonnés pendant des mois avant d'obtenir l'autorisation de retourner en Kanaky pour certains. Le cadavre de l'un d'eux, Frédéric Grochain, mort de tuberculose le 6 février 2026 en prison faute de soin, serait rapatrié dans sa tribu. Sa famille attend toujours de pouvoir récupérer son corps pour l'enterrer selon la coutume kanak… Honte à l'État colonial français !

Aujourd'hui, le gouvernement Macron-Lecornu a décidé de maintenir la date du 28 juin 2026 pour les élections provinciales en proposant de modifier encore le corps électoral tout en faisant semblant de faire des concessions… A un mois des élections, les kanaks ne savent toujours pas quelles modalités seront retenues. Le FLNKS maintient son opposition au projet gouvernemental visant à éliminer le peuple kanak de la gestion de son territoire.

Vive la Kanaky libre et indépendante !

Vive le peuple Kanak souverain !



Marianne Feltrin

Intervention de Marianne Feltrin pour les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871

Depuis sa création, il y a 145 ans, les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871 se sont donné pour tâche de faire vivre la mémoire de celles et ceux qui participèrent à cette révolution du printemps 1871 avant d'être massacrés par les troupes versaillaises.

Pendant 72 jours la Commune a porté les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, à travers l'émergence du droit du travail, la séparation de l'église et de l'État, l'école laïque et gratuite pour les filles et les garçons, la justice gratuite et la citoyenneté universelle accordée aux étrangers. Pendant deux mois, Paris a été une ville libre qui a repris son destin en main et ouvert la voie à une République démocratique, laïque et sociale.

Mais Maxime Lisbonne, combattant de la Commune, déporté en Nouvelle-Calédonie pendant 8 ans fera un constat amer son retour d'exil : *« Liberté, égalité, fraternité, c'est beau comme devise, dommage que ce soit platonique »* dira-t-il. Ses mots résonnent aujourd'hui :

La liberté ?

Elle est gravement menacée dans un monde soumis à des guerres impérialistes, des guerres de prédation des richesses. Des conflits se déroulent dans l'indifférence, comme au Congo ou au Soudan, et écrasent toujours plus les vies de celles et ceux que les guerres et l'extractivisme poussent à l'exil. Un génocide se déroule sous nos yeux en Palestine depuis presque trois ans et dont le gouvernement français se rend sans cesse plus complice et exerce un pouvoir arrogant qui flirte avec l'extrême-droite avec laquelle certains n'hésitent plus à conclure des alliances. Un pouvoir qui impose des lois qui restreignent nos libertés : La loi Sécurité globale qui vise au contrôle des individus par une surveillance et une répression de chaque instant, la loi Séparatisme qui musèle la liberté de conscience et la liberté d'association, le projet de loi Yadan, bientôt reproposé par le gouvernement Macron qui veut faire taire toute opposition et dissidence et criminaliser les soutiens au peuple palestinien.

L'Égalité ?

Jamais l'écart de richesse entre une poignée de nantis et des millions de citoyens n'a été aussi important. Quelques milliardaires ont désormais la mainmise sur les affaires et les media, relayant un discours fascisant. Nous vivons dans un monde dominé par l'argent et la course aux armements. Et, partout dans le monde, les récits de populations locales qui subissent la voracité des grandes entreprises occidentales, souvent coupables d'écocide.

La Fraternité ?

L'abandon et la destruction de services publics, la répression dans nos quartiers et dans les territoires coloniaux comme la Kanaky, la chasse aux sans-papiers, les étrangers qui vivent et travaillent en France depuis des années et auxquels on refuse toujours le droit de voter, la répression policière appliquée aux jeunes, aux militants nous rappellent chaque jour la violence exercée par l'État. Des manifestations de l'extrême-droite qui parade en toute impunité dans les rues européennes nous obligent à la plus grande vigilance.

Rappelons, à l'approche de la date de la Montée au Mur des Fédérés que, le 26 mai 1936, après la victoire du Front Populaire aux élections, ce sont plus d'un demi-million de personnes qui défilèrent devant le Mur des Fédérés au Père Lachaise pour rendre hommage aux Communard·e·s. Jamais dans l'histoire des célébrations de la Commune de Paris, une pareille foule s'était mobilisée.

La mémoire de la Commune de Paris, c'est peut-être l'un des plus solides éléments de résistance au fascisme en France. Alors, faisons nôtre cette citation de Simon Bolivar: « *Quand la tyrannie devient loi, la rébellion est un droit » !*

Vive la Commune!

Rassemblement le 1er mai au Mur des Fédérés au Père Lachaise à Paris

Discours de Carole Halbutier pour la FNLP (extraits)

La Fédération nationale de la Libre Pensée est présente aujourd'hui devant ce Mur Glorieux des Fédérés, elle sera aussi présente dans les manifestations aux côtés des syndicats qui défendent les intérêts des salariés, contre tous ceux qui préparent la Guerre (…)

Nous pouvons, nous devons faire face pour défendre la Liberté de conscience et cela passe aussi par l'abrogation de la loi « *Debré* » de 1959 (la loi Debré, c'est le financement des écoles privées par l'état).

Ce combat va devenir inséparable de celui pour l'abrogation de la loi « *Séparatisme* », car ces deux lois sont des remises en cause de la Liberté de conscience.

En 1960 le mouvement laïque s'était constitué contre la loi Debré, par le mot d'ordre de « *Fonds publics à l'École publique et Fonds privés à l'École privée* ». Ce combat a été mené pendant quelques années puis de fait abandonné. Mais il a resurgi avec force dans l'opinion publique en janvier 2024, réveillé de manière fracassante par les déclarations irresponsables de la ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse Amélie Oudéa Castera. L'urgence d'en finir avec le scandale du financement public de l'enseignement privé est alors devenu une évidence pour tous. En finir avec le fait que chaque année 12 milliards de fonds publics soient versés à l'enseignement privé qui est à 95% catholique. Et si cela concerne tout le monde, cela concerne en premier lieu la classe ouvrière et ses organisations.

C'est pour cela que la Libre Pensée a tout de suite répondu favorablement à la constitution du ***Collectif pour la Défense de l'École publique*** pour avancer, au-delà des mots et des mots d'ordre, vers un arrêt réel du financement public de l'enseignement privé. Nous avons discuté. Cela regroupe beaucoup de monde, Et la Libre Pensée a rédigé, dans le cadre de ce *Collectif pour la Défense de l'École Publique*, un Plan de sortie en 6 ans, avec 3 propositions de loi, en détail, pour expliquer comment faire glisser 2 millions d'élèves du privé dans le Public et faire passer 140 000 enseignants du privé dans l'enseignement public.

C'est pour cela que, à la suite et en continuité avec le meeting de Paris du 6 décembre qui a rassemblé les organisations syndicales et associatives sur ces 2 revendications, la Libre Pensée propose à l'ensemble du Mouvement laïque de réfléchir à une autre forme d'organisation pour mener ce combat : **une Confédération laïque pour la défense de la liberté de conscience et de la Laïcité.** Ne retenez pas le nom qui peut encore changer, mais retenez l'idée**.** La constitution d'une Confédération laïque serait un outil qui regroupe toutes celles et tous ceux qui veulent concrétiser l'unité pour agir avec un objectif clairement formulé : l'abrogation des lois anti-laïques Debré de 1959 et « Séparatisme » de 2021 », avec corrélativement le retrait immédiat de son appendice de durcissement le projet de loi Nunez.

Nous saisissons l'occasion de ce 1er mai pour appeler à débattre de cette proposition.



La LP 91 était présente le 1er mai au rassemblement devant le Mur des Fédérés

Parcoursup et Service National main dans la main pour militariser la jeunesse !

Communiqué du syndicat enseignant FNEC FP FO

Dans la marche à la guerre enclenchée par le gouvernement Macron/Lecornu, les jeunes sont les premiers visés. Les mesures les concernant ont un rôle central : dans les collèges et lycées, avec notamment la multiplication des « classes défense », le projet d'un enseignement de la défense, mais aussi l'enseignement supérieur…

50 000 places en moins sur Parcoursup !

Le budget de guerre Macron/Lecornu, c'est en effet le noyage des universités dans les déficits. Ceux-ci équivalent à des centaines de milliers d'heures d'enseignement : - 28 000 Heures de TD à Lyon 2 ; - 54 000 à Amiens par exemple ; à des dizaines de postes statutaires partout (le taux d'encadrement des étudiants a baissé de presque 20 % en 15 ans). Parmi les remèdes pour faire face à cette purge budgétaire, la réduction du nombre de places offertes, notamment en 1e année. Ainsi, en deux ans, plus de 50 000 places ont été supprimées sur Parcoursup !

Ceci viendra s'ajouter aux 100 000 bacheliers qui, chaque année, ont des réponses négatives à leurs vœux sur Parcoursup. De quoi nourrir les rangs des « volontaires » du service militaire.

En parallèle, tout est fait en effet pour diriger les jeunes vers l'armée :

– multiplication des conférences de hauts gradés dans les universités ;

– conventions diverses entre des commandements militaires et des universités pour « acculturer » les étudiants à l'armée, avec « bonus » sur les notes à la clé (université de Lorraine, Aix-Marseille Université…) ;

– mission interarmées « Orion », à laquelle sont associées des formations universitaires diverses, escortée de sa déclinaison « Bellatrix », qui embarque de chatoyants jeux de cybersécurité…

– octroi par la LPM (loi de programmation militaire) de divers avantages pour les « volontaires » du service national : un quart d'année universitaire en cadeau et un examen plus favorable du dossier sur Parcoursup pour les engagés du SNV, « bonus » sur les notes pour ceux qui accepteront d'être réservistes, périodes de césures ménagées pour ceux qui feront des allers-retours armées/études ;

La boucle est bouclée : « Vous ne pouvez pas poursuivre vos études à l'université ? Engagez-vous ! » « Vous voulez bénéficier d'avantages pour poursuivre vos études supérieures ? Rengagez-vous ! »

Abrogation de Parcoursup ! Non au budget de guerre, tous les moyens nécessaires pour ouvrir les places universitaires, en termes de postes statutaires, de bâtiments et d'équipements ! Retrait de toutes les mesures d'embrigadement de la jeunesse !

En France, des centaines de jeunes ont lancé un appel. *« Nous n'irons pas à la guerre ».* La FNEC FP-FO appelle le faire connaître : contre-laguerre.fr/appeljeunes2026 (voir texte ci-dessous)

Nous ferons tout pour qu'ils n'y aillent pas.

Appel des jeunes qui refusent la guerre

Alors que la guerre en Ukraine dure depuis plus de quatre ans avec son lot de millions de morts et de blessés, que se développent des guerres meurtrières en Afrique, que le génocide se poursuit en Palestine depuis près de 3 ans que les États-Unis et Israël bombardent sans relâche l'Iran et le Liban, alors que des troupes françaises sont déployées au Moyen-Orient, Macron vient d'annoncer 8,5 milliards supplémentaire pour financer les munitions au détriment des budgets de l'enseignement, de la santé, des services publics et en particulier de la jeunesse.

Macron veut la guerre, nous, jeunes, lui répondons : nous n'irons pas !

Après avoir mis en place un service national militaire, après avoir multiplié les classes défense sur tout le territoire, après avoir multiplié les offres d'emploi pour l'armée aux jeunes précaires, le 18 mars, Macron, lors de son discours d'annonce du nouveau porte-avions, déclare s'appuyer sur les formations des lycées professionnels et généraux, des universités, des écoles d'ingénieurs ainsi que sur les secteurs de la recherche et de l'industrie afin de mobiliser toute la jeunesse du collège au doctorat pour son projet guerrier. Depuis qu'il est au pouvoir, Macron n'a cessé de détruire nos conditions de vie et d'études.

Nous, lycéen·es, étudiant·es, jeunes travailleur·euses, répondons : Non au service militaire !

Macron, nous ne voulons pas de ta guerre !

MAINTENANT, IL VEUT NOUS ENVOYER À LA GUERRE.
NOUS N'IRONS PAS !

Non à la militarisation de la jeunesse

Par Françoise Rousseau

Dans notre département, 17 « classes-défense » sont homologuées dans les collèges et les lycées. Si la presse essonnienne est plus que muette sur les actions menées dans ces classes, ce n'est pas toujours le cas de la presse de province.

Voici quelques exemples :

- Au collège Victor Schoelcher en Martinique, un hélicoptère « Panther » a atterri sur le campus scolaire, signe d'une étroite collaboration entre l'armée et le monde de l'éducation. C'est la première classe « à enjeu maritime ».
- Dans l'arrière-pays varois, le collège Yves Montand de Vinon sur Verdon vient de signer un partenariat avec la Marine nationale pour ouvrir en septembre une « classe-défense et sécurité globale » (CDSG). En commentaire, l'État-major de la Marine nationale précise que la Flotte française compte 162 partenariats avec des établissements scolaires du pays, même loin des côtes ! *(source : Mer et Marine)*
- Une trentaine d'élèves du lycée de Beaune en Côte-d'Or sont allés à Brest « vivre une expérience inoubliable » au sein de la Marine nationale, encadrés par des militaires, ils ont été totalement immergés pendant une semaine dans ce corps d'armée *(source : le journal « Le bien public » de Côte-d'Or du 13 avril 2025)*

NB : C'est à la base militaire de Brest que Macron a annoncé la mise en chantier d'un second porte-avions (12 milliards d'euros) et lancé un appel à tous les jeunes, quelles que soient leurs compétences, à s'engager dans les métiers de l'armement…

Dans l'Essonne, le 2ème Régiment du Service Militaire Volontaire (SMV) est implanté depuis novembre 2025 sur l'ancienne base aérienne de Brétigny *(source : Actu-Paris).* Objectif ouvertement assumé : offrir à des jeunes privés d'emploi depuis leur sortie du parcours scolaire « un avenir professionnel solide ».

Deux axes pour y parvenir : les militaires proposent à chaque jeune un parcours individualisé en fonction de ses compétences et de ses intérêts professionnels et le dispositif s'occupe du savoir-être du jeune (discipline, esprit d'équipe, confiance en soi…)

Pour l'Armée, il s'agit de transformer ces jeunes « volontaires » en véritables citoyens actifs. Elle a pour cela les moyens matériels et financiers pour offrir une formation professionnelle adaptée aux jeunes qu'elle attire.

Rappel : le SMV dure 10 mois, les jeunes recrues perçoivent 800 € par mois en étant logés, nourris et blanchis…

Les jeunes rejetés du système scolaire ou évincés par Parcoursup, bien souvent issus de milieux populaires où les parents n'ont pas les moyens de payer des études dans le privé à leurs enfants, sont des proies faciles et les premiers à être dirigés vers ce dispositif.

Les lycées professionnels se lancent aussi dans les filières à la mode. Par exemple, lors du Salon Emploi de Colmar, le lycée alsacien Louise Weiss de Ste Marie aux Mines a présenté ses options. Parmi celles-ci : la préparation à un Bac pro « option drones » ! BFM Business précise qu'en début d'année, le lycée a dû refuser des inscriptions et que les compétences acquises par les élèves dans cette option intéressent beaucoup l'Armée…

Nul doute que l'Armée lorgne avec avidité sur toutes ces formations qui pourraient lui être utiles. Elle ne se contente pas de ses propres formations, elle pioche allègrement dans toutes celles qui sont données par des lycées professionnels, du Bac au BTS, sans oublier les IUT dans le Supérieur.

Nous avons bien raison de dénoncer ces arnaques et de dire : « De l'argent pour l'École, pas pour l'Armée ! »





Rassemblement à Paris contre les budgets de guerre

La LP 91 était présente au rassemblement organisé par des syndicats CGT et FO le 4 mai. Parmi les interventions, nous reproduisons des extraits de celle de Clément Poullet, syndicaliste enseignant et membre de la LP 91.

« Pour le gouvernement Macron-Lecornu, la priorité ne va pas à l'École publique, pas plus qu'elle ne va à l'Hôpital et aux services publics indispensables à la population. Le Budget de la défense a doublé en 10 ans. Mais cela ne suffit pas pour Macron et pour le complexe militaro-industriel. C'est pourquoi le projet d'actualisation de la loi de programmation militaire qui arrive à l'Assemblée nationale prévoit une rallonge de 36 milliards d'euros pour les dépenses d'armement. *(s'ajoutant au 413 milliards déjà programmés…)*

(…) Qu'on ne nous fasse pas croire que les budgets de guerre sont compatibles avec nos revendications ! Le ministère des comptes publics vient d'ailleurs d'écrire que l'augmentation des dépenses de la défense nécessite de faire économies partout ailleurs. Pour 2026, ce sont de nouvelles coupes de 4 milliards d'euros dans le budget de l'État et 2 milliards dans le budget de la Sécu.

L'histoire nous l'enseigne : l'économie de guerre débouche toujours sur la guerre.

C'est d'ailleurs ce vers quoi Macron nous entraîne, puisque ce projet de loi s'accompagne de mesures visant à développer la militarisation de la société :

+ transformation de la journée défense et citoyenneté en « *journée de mobilisation* », en lien avec le nouveau service militaire de Macron ;

+ création d'un nouveau régime d'exception avec « *l'état d'alerte de sécurité nationale* ».

Ne soyons pas naïfs : c'est un basculement ! La critique des choix militaires, budgétaires ou géopolitiques sera présentée comme irresponsable, voire passible, en temps de conflit, de « haute trahison ». On connaît déjà la criminalisation de ceux qui critiquent la politique de l'État génocidaire d'Israël, et le sinistre projet de la députée Yadan.

(…) **Parce que l'augmentation des budgets militaires n'apporteront que mort et destruction**, nous n'avons pas d'autre choix que de mener campagne et d'organiser la mobilisation, l'action concrète pour empêcher cette folie guerrière dans laquelle Macron veut nous entraîner.

Certains nous ont montré la voie :

Je voudrais saluer les dockers de Gênes, mais aussi de plusieurs villes d'Europe, qui ont organisé grèves et mobilisations contre l'envoi des armes à Israël.

Je voudrais saluer la jeunesse d'Allemagne qui par dizaines de milliers manifestent contre la conscription.

Je voudrais saluer la jeunesse en France qui dit à Macron qui n'a cessé de détruire ses conditions de vie et d'études : *« non au service militaire ! Macron, nous ne voulons pas de ta guerre ! Nous n'irons pas ! »*

C'est cette même jeunesse qui dans les universités du monde entier, de Sciences Po à Columbia, se mobilisent pour dénoncer le génocide en Palestine et ses complices, et exiger la fin des partenariats avec Israël. Cette jeunesse est notre espoir. Mais nous devons être à leurs côtés !

Nous devons comme syndicats prendre toutes les initiatives nécessaires, y compris la grève, pour qu'ils n'aillent pas à la guerre, pour empêcher la guerre. C'est l'objectif que se donnent les dizaines et dizaines de syndicats en Europe qui soutiennent la conférence internationale contre la guerre qui aura lieu le 20 juin à Londres. Tous ensemble, par la mobilisation, nous pouvons faire reculer les gouvernements fauteurs de guerre et complices du génocide à Gaza !

Retrait de la loi de programmation militaire ! Retrait des budgets de guerre !

De l'argent pour l'école et l'hôpital, pas pour les rafales ! »



Françoise Rousseau et Clément Poullet
avec le député LFI Aurélien Saintoul



Françoise Rousseau avec Philippe Bouyries
et Patrick Boumier de la LP 91

ZRR : des chercheurs privés de laboratoire pour leurs idées ?
Extraits de la tribune publiée le 18 mai 2026 dans Le Nouvel Obs
par Arnaud Saint-Martin, Nicolas FEREY et Nilo SCHWENKE (*)

*En discussion à l'Assemblée nationale, la loi de programmation militaire prévoit un durcissement du contrôle pour les **zones à régime restrictif (ZRR)**. Les signataires de cette tribune expliquent en quoi c'est un danger pour la recherche.*

La dérive des zones à régime restrictif

Pensées au départ comme un moyen de protéger les recherches militaires sensibles, les zones à régime restrictif (ZRR), instaurées en 2011, sont devenues par glissement progressif et sans débat public un formidable instrument de contrôle de la recherche scientifique dans son ensemble. Concrètement, toute personne souhaitant accéder à un laboratoire classé ZRR — stagiaire, doctorant, chercheur, prestataire — doit obtenir l'aval du fonctionnaire sécurité défense (FSD) du ministère de tutelle, après criblage par la Direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI). Si l'avis est défavorable, le recrutement est impossible, et cet avis n'a pas à être motivé. Une dérogation explicite, inscrite dans le Code pénal, au principe général du droit administratif. Délai d'instruction : deux mois. Passé ce délai, le silence vaut refus, à rebours du droit commun.

Les dérives sont déjà là. Une docteure en mathématiques recrutée à Bordeaux pour travailler sur les impacts environnementaux de l'intelligence artificielle s'est vu refuser l'accès à son laboratoire sans explication écrite, la seule hypothèse plausible étant son engagement au sein des Soulèvements de la Terre, organisation légale et non terroriste, n'en déplaise à certains. A Lille, l'université a tenté d'imposer que tout enseignement, tout colloque, tout séminaire soit soumis à l'autorisation préalable du FSD, une censure retirée sous pression syndicale. Et depuis octobre 2024, le dispositif a été étendu aux sciences humaines et sociales : sociologie, science politique, linguistique. Des disciplines dont la nature même repose sur le débat d'idées et la controverse se retrouvent soumises à un agrément délivré par les services de renseignement intérieur.

« A la fois trop et trop peu »

Les ZRR font également courir un risque sérieux à la compétitivité scientifique française. Là où un laboratoire américain ou allemand recrute un chercheur étranger en quelques semaines, un laboratoire classé ZRR attend deux mois l'avis du ministère. Dans un marché académique mondial où les offres se décident en jours, c'est rédhibitoire. Jean-Marc Jézéquel, alors directeur de l'Institut de Recherche en informatique et Systèmes aléatoires (Irisa), l'a résumé d'une formule limpide devant le Sénat en 2019 : le classement ZRR pour un laboratoire, c'est *« courir la finale du 100 mètres avec un boulet aux pieds »*.

On pourrait arguer que ces méfaits sont les contreparties inévitables d'une protection efficace. Mais même sur ce point nodal, le compte n'y est pas. Le dispositif n'a jamais fait l'objet d'une évaluation publique depuis 2011. Le rapport OPECST constate dès 2019 que des règles trop lourdes conduisent *« systématiquement »* à des comportements de contournement. Jean-Marc Jézéquel et Pierre Paradinas, président de la Société Informatique de France, le formulent sans détour : le dispositif est *« à la fois trop et trop peu »* ; trop lourd pour être respecté, trop superficiel pour être efficace. Un laboratoire est par construction *« un seau percé »* : vouloir le colmater par des procédures opaques ne le sécurise pas, cela dresse ses personnels contre le dispositif censé les protéger. Pendant ce temps, le vrai pillage s'opère, lui, au grand jour : Gemplus racheté par un fonds américain soupçonné de liens avec la NSA, Alstom mis sous tutelle via la loi FCPA, Biogaran et le Doliprane bradés à des fonds anglo-américains, Microsoft gérant les serveurs de Paris-Saclay sous Patriot Act ; sans qu'un seul FSD ne soit consulté.

Risque liberticide

Le pire, pourtant, est encore à venir, si par malheur cet étage législatif primaire venait à rencontrer un étage politique secondaire décidément liberticide, décuplant le potentiel de déflagration du dispositif. L'agrément d'accès aux ZRR est délivré pour cinq ans, renouvelable, ce qui signifie qu'un chercheur recruté aujourd'hui peut se voir demain séparé de son laboratoire, sans motivation ni recours effectif, par le même fait du prince qui a brisé la carrière d'Oppenheimer. Dans un contexte où les partis d'extrême droite progressent dans toute l'Europe et revendiquent ouvertement le contrôle des institutions académiques — en Hongrie, en Italie, désormais aux Etats-Unis – maintenir un tel dispositif sans garanties juridiques robustes revient à laisser une arme administrative chargée à portée de main de gouvernements dont les intentions à l'égard des libertés académiques sont ouvertement hostiles.

Pourtant les propositions existent et elles sont raisonnables : un dispositif ciblé sur les artefacts réellement sensibles plutôt que sur les personnes, gradué selon le risque réel, coconstruit avec la communauté scientifique, ce que préconisent de façon convergente, l'OPECST, la Société Informatique de

France, le conseil scientifique du CNRS, et jusqu'à l'Académie des Sciences américaine qui, dans son rapport de décembre 2022, déconseille explicitement toute mesure à spectre large analogue aux ZRR. En attendant cette réforme en profondeur, il est urgent d'instaurer un moratoire immédiat sur les nouveaux classements, et notamment celui de l'Inria, d'enclencher une première évaluation indépendante du dispositif, et d'instituer la motivation écrite obligatoire de tout refus. Quatorze ans d'extension continue, près de 40 000 personnes concernées, des libertés constitutionnelles restreintes, et aucun bilan ; le dispositif continue pourtant de s'étendre, encore récemment dans le cadre cavalier de la loi de programmation militaire, passée sans problème à l'Assemblée malgré quelques rares oppositions argumentées, dont certaines émises par l'un de nous. C'est proprement inacceptable.

La France a construit sa puissance scientifique sur l'ouverture, l'universalisme et la libre circulation des savoirs. Elle ne la protégera pas en transformant ses laboratoires en zones de suspicion généralisée. Oppenheimer a attendu 1963 pour être réhabilité, dix ans après l'audition, et quelques semaines avant sa mort. Espérons que la recherche française n'ait pas à attendre aussi longtemps.

(*) **Arnaud Saint-Martin,** député La France insoumise de Seine-et-Marne et sociologue au CNRS**, Nicolas Ferey,** maître de conférences en informatique à l'université Paris-Saclay, , **Nilo Schwencke,** postdoctorant en informatique à l'ENS Lyon

Toujours à propos des « zones à régime restrictif »

Vous trouverez ci-dessous un communiqué des commissaires défense LFI qui rejoint les préoccupations exprimées dans l'article ci-dessus.

« Le bloc macroniste et le Rassemblement national ont voté ce matin un nouveau durcissement des Zones à Régime Restrictif (ZRR) dans les universités et laboratoires publics. Une fois encore les macronistes et l'extrême droite s'allient pour restreindre les libertés académiques et renforcer le contrôle administratif sur la recherche.

Les ZRR, zones soumises à une autorisation d'entrée, et à un contrôle renforcé, ont été créées pour protéger certaines informations sensibles dans les universités et concernent désormais 931 laboratoires. En quinze ans d'extension continue du dispositif, aucune évaluation publique sérieuse de son efficacité n'a été menée. Malgré cela, la majorité a choisi d'aller plus loin en imposant à certains personnels une autorisation préalable des services du Premier ministre avant tout départ professionnel hors de l'Union européenne.

Ce dispositif porte atteinte à la liberté de la recherche, à la mobilité scientifique et aux libertés individuelles. C'est le cheval de Troie d'une bunkerisation de la recherche. Les refus d'autorisation sont souvent opaques et non motivés. Pourtant, des sanctions existent déjà contre toute divulgation d'informations sensibles : rien ne justifie ce contrôle préventif généralisé.

Alors que le gouvernement sous-finance la recherche publique, abandonne les laboratoires et précarise les chercheurs, il multiplie les dispositifs de surveillance plutôt que de donner à la recherche française les moyens de retenir ses talents. La protection du potentiel scientifique français devait se centrer autour de l'investissement, la hausse des salaires et les perspectives d'évolution de carrière.

L'extension des ZRR devient de plus en plus inquiétante : près de 200 nouvelles zones ont été créées en 2023 et des disciplines de sciences humaines et sociales ont été intégrées au dispositif en 2024. À Bordeaux, en mars 2025, une docteure en mathématiques s'est vu refuser l'accès à son laboratoire sans justification écrite, son seul tort apparent étant son engagement militant au sein des Soulèvements de la Terre.

La France doit protéger son potentiel scientifique. Mais rien ne démontre que ce dispositif y contribue. En revanche, tout montre qu'il fragilise les libertés académiques et caporalise la recherche publique. La France insoumise demande un moratoire sur la généralisation de ces ZRR liberticides. »

Le fonctionnement des ZRR consiste, à chaque recrutement, à demander aux établissements de communiquer les informations personnelles des candidats au recrutement, à un Fonctionnaire de Défense (FSD), ainsi que son sujet de recherche**. Après analyse, le FSD** *(fonctionnaire de sécurité et de défense)***, sans aucune contrainte de temps, ni justification, accepte, refuse, ou émet des réserves sur le candidat et sur son sujet de recherche.** Tout refus est bloquant pour le recrutement, et une réserve impose au responsable du projet de s'engager à surveiller l'activité future du candidat. (…)

« *Maréchal, nous voilà !* », une diffusion publique qui commande de se positionner !

Communiqué du Bureau de la LP du Vaucluse

Le chant « *Maréchal, nous voilà !* » a été diffusé à Carpentras le 8 Mai dans les haut-parleurs de la sonorisation municipale des rues.

Ce chant écrit en 1941 à la gloire du maréchal Pétain, fut un élément majeur de la propagande du Régime de Vichy. Il était régulièrement diffusé sur les ondes de Radio-Paris et de la Radiodiffusion nationale et joué dans l'ensemble des territoires de la France et des colonies, en particulier dans la plupart des écoles mais aussi dans les chantiers de jeunesse, les casernes et les meetings des assassins de la Milice française, l'organisation politique et paramilitaire, auxiliaire de la Gestapo, notamment chargée de la traque des Juifs, des résistants, des réfractaires au STO.

Rappelons qu'au pouvoir du 10 juillet 1940 au 24 août 1944, **Philippe Pétain engage le pays dans la « Révolution nationale » et dans la collaboration avec l'Allemagne nazie. Il corédige et promulgue le premier statut des juifs** (3 octobre 1940). Sous sa dictature, les confédérations syndicales ouvrières, les partis ouvriers, les obédiences maçonniques, la Libre Pensée sont interdits, la Charte du travail est promulguée, incarnant la doctrine sociale de l'Église catholique de collaboration du Capital et du Travail, les libertés fondamentales sont supprimées (liberté de presse, de réunion, de manifestation, droit de grève...), les francs-maçons sont exclus de la Fonction publique ; la Police et la Gendarmerie organisent les rafles des juifs et des Tziganes pour leur déportation vers les camps nazis de la mort et pourchassent et assassinent les résistants ou les remettent aux nazis.

L'Église catholique qui a soutenu d'entrée et avec enthousiasme la dictature de Pétain se voit récompensée par des avantages matériels importants, pour ses écoles en particulier, et une omniprésence dans les manifestations du régime de Vichy auquel elle fournit sa caution morale et, entre autres, l'aumônier général de la Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme qui fut ensuite l'aumônier de la Division SS Charlemagne avec le grade de SS-Sturmbannführer.

Aux traditionnels attributs régaliens (droit de grâce, nominations et révocations des ministres et des hauts fonctionnaires), **le dictateur Pétain ajoute des droits tout à fait inédits**. Il peut ainsi rédiger et promulguer seul une nouvelle Constitution, il peut désigner son successeur, il « *a la plénitude du pouvoir gouvernemental, il nomme et révoque les ministres et secrétaires d'État, qui ne sont responsables que devant lui* » et il « *exerce le pouvoir législatif, en conseil des ministres...* » Les lois, adoptées de sa seule autorité, sont promulguées sur la formule : « *Nous, maréchal de France, le Conseil des ministres entendu, décidons…* »

Ce régime politique dit « l'État français » fut la négation absolue de la démocratie politique, des principes républicains et de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen.

Comme le lui avait exprimé Pierre Laval : « *Monsieur le Maréchal, (...) vos pouvoirs sont plus grands que ceux de Louis XIV, parce que Louis XIV devait remettre ses édits au Parlement, tandis que vous n'avez pas besoin de soumettre vos actes constitutionnels au Parlement, parce qu'il n'est plus là* »

En 1945, **Philippe Pétain fut condamné à la peine capitale pour haute trahison, frappé d'indignité nationale et déchu de toutes ses distinctions militaires et civiles**.

Nul ne peut ignorer la diffusion publique de ce chant, nul ne peut s'abstenir de se prononcer !

Qu'en dit le préfet de Vaucluse, représentant de l'État ?

Que dit le Procureur de la République de Carpentras de la diffusion publique de ce chant qui fait l'apologie d'un criminel, traître, clérical, antisémite, condamné par la Haute Cour de Justice ?

Qu'en disent les représentants de l'Église catholique qui par la voix, entre autres, du cardinal Gerlier, Primat des Gaules, déclarait en 1940 « *Pétain c'est la France, et la France c'est Pétain* » et remerciait « *la divine Providence pour avoir donné à la France un tel chef* » ?

Qu'en dit le CRIF Marseille-Provence qui, se faisant directeur de conscience en matière de « repères républicains », appelait il y a peu à faire échec à la liste de gauche présente au second tour des municipales d'Avignon ?


EPILOGUE d'une trahison

France-soir

« ACCUSÉ, VEUILLEZ VOUS LEVER

Quels sont vos nom et qualités?

- PHILIPPE PÉTAIN

MARÉCHAL DE FRANCE »

Au début de l'audience la défense a présenté des conclusions d'incompétence : CELLES-CI ONT ÉTÉ REJETÉES

Les acteurs du procès

Petits échos d'un grand procès

GRAND OCCIDENT

UN VIEIL HOMME

par PIERRE BÉNARD

Le coin des lecteurs par Louis Couturier
Lire pour comprendre, comprendre pour agir

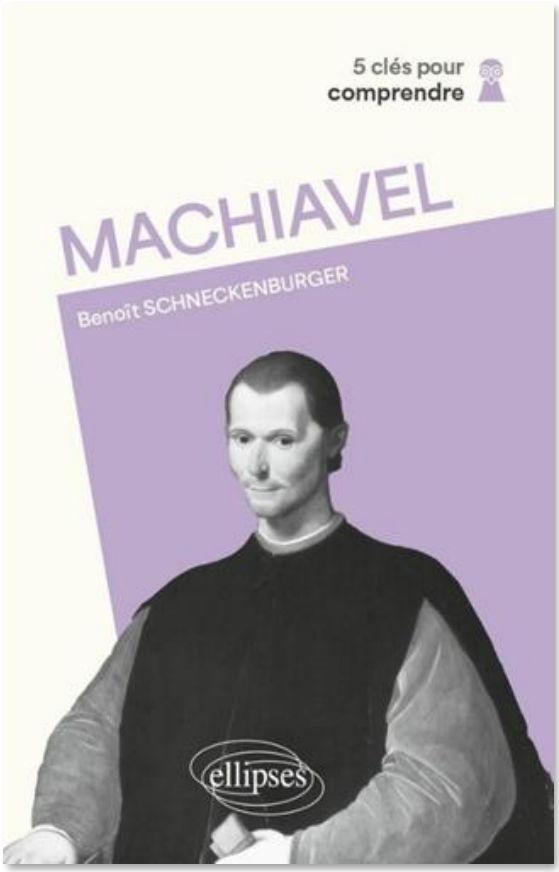

« 5 clés pour comprendre Machiavel (1469-1527) »

de Benoît Schneckenburger – Ellipses – mars 2025

Souvent blâmé, parfois loué, mais en fait rarement lu, qui était Machiavel ? Derrière sa réputation sulfureuse se cache un penseur de la politique et de la liberté, qui a mis toute sa vie au service de la République de Florence. S'il constate que la politique doit se distinguer de la morale, ce n'est pas pour justifier toutes les actions, mais celles-là seules qui rendent possible un espace politique et par là un cadre de vie. Pour le comprendre, il faut épouser son vocabulaire. Machiavel découvrant la grammaire de la politique moderne, et suivre ses analyses et préconisations : comment décider et agir dans un monde gouverné tant par la violence, le hasard que la raison ? Puisque les humains ne sont ni des anges ni des bêtes, il faut trouver les modalités propres de l'action, et introduire en politique une autre forme de raisonnement. Son humanisme lui fait épouser tous les registres de la pensée et de l'expression, passant du traité au pamphlet, de la comédie à la somme historique. Praticien autant que théoricien, il fascine encore et mérite l'attention de tous celles et ceux qui voudraient avec lui percer le brouillard de la condition humaine en temps de crises.

« Haro sur les Jacobins »
Essai sur un mythe politique français

de Guillaume Roubaud-Quashe et Come Simien (édition PUF)

Les auteurs entendent démontrer que les Jacobins et le jacobinisme sont bien éloignés de l'idée que les médias et autres en donnent la plupart du temps pour affoler le lecteur ou l'auditeur… Attention les Jacobins vont revenir au pouvoir avec leurs corollaires : le centralisme forcené, la terreur, la suppression des libertés civiques et économiques, etc.

Qu'en penser ? Les auteurs démontrent, nombreux textes à l'appui que les Jacobins ne sont pas ce qu'on voudrait nous faire croire. Ils se posent même la question : le jacobinisme existe-t-il réellement ou est-il une construction a posteriori ?

Ce démontage systématique fournit des arguments solides dans ce sens et surtout ouvrent des pistes de réflexion qui s'adaptent totalement à la situation politique que nous vivons actuellement.

Analyser, réfléchir et s'informer pour aller plus loin. Cet essai est mine de documents extrêmement utiles. Chaque bibliothèque municipale devrait se le procurer ! Cela changerait de la « littérature » de Sarkozy, Glucksman ou Hollande…



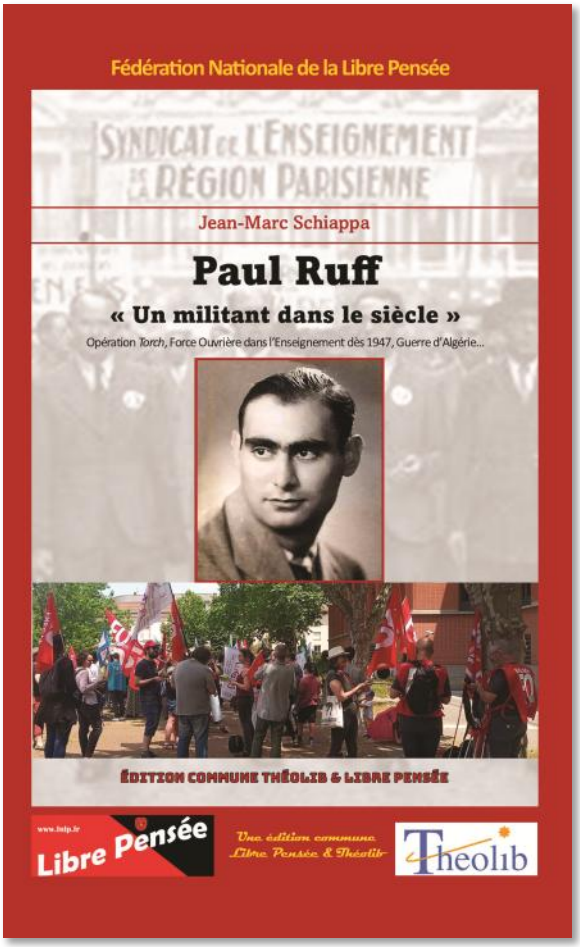

Paul Ruff « Un militant dans le siècle »

de Jean-Marc Schiappa – Editions commune Libre Pensée et Théolib – déc 2025

L'étude présente sous la direction de Jean-Marc Schiappa, vous invite à découvrir Paul Ruff (1913-2000) et son engagement constant pour l'émancipation de la classe ouvrière et des peuples. Dans l'introduction à cet ouvrage Gabriel Gaudy et Christian Eyschen soulignent que l'année 1984 fut celle du retour des syndicalistes enseignants dans le syndicalisme confédéré après une longue éclipse aux conséquences souvent négatives. Parmi celles-ci, ils relèvent du combat militant mené par les militants de la CGT-FO dans l'enseignement, au lendemain de la Libération. Paul Ruff était de ceux-là, fidèle à ses convictions tant politiques que syndicales, fort d'une expérience de jeune responsable dans la Résistances, à Alger, qui aboutit les 7 et 8 novembre 1942 au succès de l'opération *Torch* avec les Alliés, *« la première Libération »*. L'action des 400 jeunes qui paralysèrent les centres vitaux d'Alger pour faciliter le débarquement et éviter toute effusion de sang est depuis largement occultée. Pages semi-effacées, donc travail de mémoire défaillant. Pourtant, on retrouvera la même conviction plus tard en 1984, quand nos camarades enseignants reprirent, sans le savoir vraiment, la partition écrite et jouée par d'autres syndicalistes FO de 1947. (…)

Quand Jean-Marc écrit qu'*» il n'est de bon syndicaliste que confédéré »*, il pose de fait la question fondamentale de l'unité revendicative de la classe ouvrière, qui n'est pas son unité organisationnelle, loin de là. Comme le dit Paul Ruff au moment d'une forte polémique, l'intérêt global de la classe ouvrière ne saurait se confondre avec *« l'intérêt général »*, si cher aux tenants de l'Etat. En réalité, ces derniers entendent brader les intérêts particuliers des salariés sur l'autel des prétendus intérêts généraux de la société – en fait, les seuls intérêts de la classe dominante.

« Paul Ruff, un militant dans le siècle » est un livre riche d'enseignements sur tous les plans et l'hommage de ses camarades dans le temps à ce militant exemplaire. Bonne lecture !



La page trésorerie

Pour adhérer à la LP 91 (montants votés lors du dernier Congrès)

- ○ Adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris abonnement à *La Raison 91*) : 75 €
- ○ Adhésion + abonnement à *La Raison* : 75 € + 13 € = 88 €
- ○ Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 75 € + 15 € = 90 €
- ○ Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 75 € + 13 € + 15 € = 103 €

NOM : ……. Prénom : ……..
Adresse : ……
Code postal : ……. Ville : ……..……
Téléphone : ……
Email : …….
J'autorise la Fédération Nationale de la Libre Pensée à traiter informatiquement les données personnelles que je lui transmets
Fait le …… Signature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.
Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :
LP 91 chez Françoise Rousseau, 3 place d'Allemagne 91300 Massy
Adresse courriel de la LP 91 : librepensee91@gmail.com
En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.

✂ - - -